

# JE DEMANDE PLUS DE TRANSPARENCE SUR L'USAGE DE LA FORCE PAR LA POLICE ET LA GENDARMERIE!

*Une grande opacité règne sur l'usage de la force par la police ou la gendarmerie : aucune donnée exhaustive sur l'utilisation des armes, leur composition, le nombre de personnes blessées, ou encore les sanctions prises contre les forces de sécurité en cas de violences illégitimes.*



## Un manque de données généralisé

De nombreuses données sont recueillies par les autorités compétentes en matière d'usage de la force mais un nombre insuffisant de statistiques et de chiffres sont rendus publics. En effet, aucun rapport exhaustif tant ni sur le nombre de personnes blessées, que sur les plaintes déposées contre les forces de l'ordre, n'est communiqué. La transparence est également insuffisante quant aux armes utilisées et leur dangerosité. Ceci est très préoccupant car il s'avère que plusieurs armes utilisées sont plus dangereuses que ce que le Ministère de l'Intérieur indique par voie officielle. Il est tout autant difficile de connaître les circonstances et la fréquence de leur utilisation. Des données sont pourtant collectées : les policiers et les gendarmes doivent rendre compte à leur hiérarchie dès lors qu'ils utilisent leur arme ou font usage de la force. Savoir précisément quelles suites judiciaires sont données aux plaintes pour violences policières illégitimes, s'avère également impossible. Aucun chiffre n'est publié par le ministère de la Justice. Pourtant le Comité des Nations unies contre la torture (CAT) s'est dit à deux reprises (2010 et 2016) préoccupé par « l'absence d'informations détaillées sur les condamnations judiciaires des fonctionnaires

*de police et de gendarmerie reconnus coupables et les sanctions prononcées à leur égard ».*

### **Un enjeu pour la confiance des citoyens dans leurs institutions, un enjeu démocratique**

Cette opacité jette le doute sur la volonté des autorités de faire la lumière sur les abus constatés de la part de certains membres des forces de l'ordre. Cette nécessité de transparence n'est pas seulement demandée par l'ACAT, elle est également admise par l'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN) et par des représentants des policiers que l'ACAT a rencontrés. En 2016, l'IGPN annonçait la création d'un outil recensant les blessures sérieuses, graves ou les décès survenus à l'occasion ou à la suite de l'exercice des missions de la police nationale. Les premières données collectées ont été publiées en 2018. Cet effort de transparence est à saluer mais l'ACAT regrette que cette démarche n'aille pas plus loin et reste incomplète. Il est dommageable que la gendarmerie nationale n'ait pas engagé cet effort à ce jour.

Les autorités françaises doivent s'engager vers une plus grande transparence. Il en va de la confiance que les citoyens accordent à leurs institutions. C'est un impératif démocratique.

[Télécharger la lettre d'interpellation](#)

.....  
.....  
.....

M. le Ministre de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75008 PARIS

A ....., le ...../...../2020

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

En tant que citoyens, nous demandons à être informés de l'usage de la force qui est fait par nos policiers et gendarmes. Cette mesure de transparence est dans l'intérêt de tous. Il en va de la confiance même qu'accordent les citoyens envers leur police. Si la police s'est engagée dans cette voie, il faut aller plus loin et y associer la gendarmerie.

L'ACAT demande que soit régulièrement publiés des chiffres sur :

- L'usage des armes et de la force : nombre d'utilisation de chaque type d'armes, gestes techniques en cause dans les plaintes déposées, opérations de police dans lesquelles ces incidents ont lieu, nombre de personnes blessées ou tuées dans le cadre d'interventions de police ou de gendarmerie ;
- Les suites, tant judiciaires que disciplinaires qui y sont effectivement données.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, l'expression de ma très haute considération.